

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Communautaire du mardi 12 mai 2026

Convocation  
Date : 06/05/2026  
Affichée et mise en ligne  
Le : 06/05/2026

### ÉLECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO)

\*\*\*\*\*

Délibération n°  
97-CC120526

Nombre de Membres :

- En exercice : 44  
- Présents : 36  
- Pouvoirs : 7  
- Votants : 43  
- Absents : 1

L'an deux mille vingt-six, le mardi 12 mai, à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise se sont réunis à la Salle Polyvalente « Jean Ruby » - Infrastructure sports et loisirs - 5 route de Nanteuil - 60300 Mont-l'Évêque, sous la présidence de Monsieur Alain BATTAGLIA, Président, en session ordinaire, après avoir été convoqués le mercredi 6 mai 2026, conformément aux dispositions de l'article L.5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Président de séance : Monsieur BATTAGLIA Alain**  
**Secrétaire de séance : Monsieur ACCIAI Maxime**

\*\*\*\*\*

Résultats :

- Pour : 43  
- Contre : 0  
- Abstention : 0

Siégeaient au Conseil Communautaire :

Monsieur ACCIAI Maxime	Madame LAOUAMER Wassila
Madame ANDRE-ROMAGNY Agnès	Monsieur LAPIE Dominique
Madame BALOSSIER Françoise	Madame LOZANO Stéphanie
Monsieur BATTAGLIA Alain	Monsieur MARÉCHAL Guillaume
Monsieur BERTINATTI Joël	Madame MATHIAULT Pascale
Monsieur BLOT Laurent	Monsieur MÉNAND-CHAMBON Maximilien
Madame CARDOËN Catherine	Monsieur MOREIGNEAUX-COUDOURNAC Wolfgang
Monsieur de la BÉDOYÈRE Emmanuel	Monsieur NOIRTIN Guillaume
Monsieur DELAYEN Cédric	Monsieur PAIGNEAU Bertrand
Monsieur DERYCKE Xavier	Monsieur PATRIA Alexis
Monsieur DUMOULIN François	Monsieur ROLAND Dimitri
Madame ESTARDIER Maya	Madame SAGNIER Véronique
Monsieur GAUDION Philippe	Monsieur SICARD Bruno
Monsieur GRANZIERA Gilles	Monsieur TACCONE André
Monsieur GUGLIERI Mathieu	Madame TAQUET Florence
Madame HECQUET Sonia	Madame TONDELLIER Viviane
Madame HERBET Cécile	Madame TRACA Carole
Madame HINQUE Sarah	
Madame JAUNET Christel	

\*\*\*\*\*

Liste des délibérations  
Affichée et mise en  
ligne le : 13/05/2026

\*\*\*\*\*

Délibération mise en  
ligne sur le site internet  
de la CCSSO le :

03 JUIN 2026

**Ont donné pouvoir :**

Madame ALVES Eugénie à Madame CARDOËN Catherine  
 Madame CARVENNEC Anne à Monsieur BERTINATTI Joël  
 Monsieur FRACHON Hugues à Monsieur MOREIGNEAUX-COUDOURNAC Wolfgang  
 Monsieur LAINÉ Patrice à Madame LAOUMER Wassila  
 Monsieur LHOYER Denis à Madame MATHIAULT Pascale  
 Madame LOISELEUR Pascale à Monsieur GAUDION Philippe  
 Monsieur MEDIONI Régis à Madame TAQUET Florence

**Ne siégeaient pas au Conseil Communautaire mais était représenté par son suppléant :**

Monsieur DELAMARE Jacques représenté par Madame SAGNIER Véronique

**Étaient absents**

Madame AMMOUN-BOURDELAS Malvina

Le Président de séance vérifie les conditions de quorum : 36 présents et 7 pouvoirs.  
 Il constate que celui-ci est atteint et procède donc à l'examen de la question.

**EXPOSÉ DES MOTIFS****Monsieur le Président expose à l'assemblée délibérante qu',**

En application de l'article L.1411-5 du code général des collectivités territoriales, les membres titulaires et suppléants de la Commission d'Appel d'Offres sont élus par le conseil communautaire au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel.

La Commission d'Appel d'Offres est composée, outre le Président ou son représentant, qui en sera le Président de droit, de 5 membres titulaires et 5 membres suppléants.

Monsieur le Président rappelle que les modalités de dépôt des listes de candidatures ont été fixées dans la délibération n°94-CC120526 du 12 mai 2026.

Monsieur le Président constate que la liste suivante a été régulièrement déposée :

TITULAIRE	SUPPLEANT
Monsieur François DUMOULIN	Monsieur Dimitri ROLAND
Madame Cécile HERBET	Monsieur Xavier DERYCKE
Monsieur Patrice LAINÉ	Madame Maya ESTARDIER
Madame Pascale MATHIAULT	Monsieur Jacques DELAMARE
Monsieur Guillaume NOIRTIN	Monsieur Laurent BLOT

Paraphes	
M D	B

Monsieur le Président rappelle que pour calculer le nombre de sièges obtenus par chaque liste, il faut d'abord calculer le « quotient électoral » qui représente le nombre de suffrages exprimés (les bulletins blancs et nuls ne sont pas comptabilisés) à obtenir pour gagner un siège. Il s'obtient en divisant le nombre de suffrages exprimés par le nombre de sièges à pourvoir.

En cas d'égalité de restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages.

En cas d'égalité de suffrages, le siège revient au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus.

Il est procédé en premier lieu à l'élection des cinq membres titulaires et le dépouillement est effectué par le Président assisté du secrétaire de séance, en présence de l'ensemble des membres du Conseil Communautaire.

Selon les mêmes modalités, il est procédé à l'élection des cinq membres suppléants.

Monsieur le Président précise que cette opération constitue des opérations électorales et qu'un procès-verbal sera transmis sans délai au représentant de l'Etat dans le département.

Monsieur le Président indique qu'il est possible, à l'unanimité des membres présents, de ne pas recourir au scrutin secret, conformément à l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Après avoir entendu l'exposé,**

#### LES MEMBRES DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**Vu** l'arrêté préfectoral en date du 14 novembre 2016 portant création de la communauté de communes dénommée Communauté de Communes Senlis Sud Oise ;

**Vu** l'arrêté préfectoral en date du 21 octobre 2025 portant modification des statuts de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise ;

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) ;

**Vu** le Règlement Intérieur de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise ;

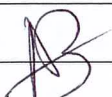
**Vu** la délibération n° 94-CC120526 en date du 12 mai 2026 fixant les conditions de dépôt des listes et modalités d'élection de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) ;

**Vu** le procès-verbal de l'élection annexé à la présente délibération ;

**Considérant** que, préalablement aux opérations de désignation, le conseil communautaire peut décider, dans les conditions prévues à l'article L. 2121-21, de ne pas recourir au scrutin secret ;

**Considérant** que les membres du Conseil Communautaire décident à l'unanimité de recourir au scrutin ordinaire à main levée conformément à l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Considérant** les résultats du scrutin ;

Paraphes	
MA	

## DÉCIDENT A L'UNANIMITÉ

**ARTICLE 1 : D'INSTALLER** dans leurs fonctions les membres suivants de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) :

TITULAIRE	SUPPLEANT
Monsieur François DUMOULIN	Monsieur Dimitri ROLAND
Madame Cécile HERBET	Monsieur Xavier DERYCKE
Monsieur Patrice LAINÉ	Madame Maya ESTARDIER
Madame Pascale MATHIAULT	Monsieur Jacques DELAMARE
Monsieur Guillaume NOIRTIN	Monsieur Laurent BLOT

**ARTICLE 2 : D'AUTORISER** Monsieur le Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise, ou son représentant, à signer les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Président de la Communauté de Communes est chargé de l'exécution de la présente délibération.

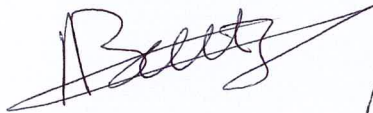
*Certifié exécutoire compte tenu de la transmission*

En Sous-Préfecture le : **03 JUIN 2026**

De la publication sur le site internet de la CCSSO : **03 JUIN 2026**

Fait à Senlis, le

**03 JUIN 2026**



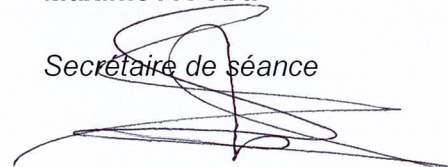
**Alain BATTAGLIA**

Président de la Communauté  
de Communes Senlis Sud Oise



**Maxime ACCIAI**

Secrétaire de séance



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Amiens, 14 rue Lemerchier, CS 81114, 80011 Amiens Cedex 01 dans un délai de deux (2) mois à compter de date à laquelle elle est devenue exécutoire. Le Tribunal Administratif peut être également saisi via l'application informatique télérécurse citoyen accessible par le biais du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

## PROCES-VERBAL DES OPÉRATIONS ÉLECTORALES Élection des membres titulaires et suppléants de la Commission d'Appel d'Offres

L'an deux mille vingt-six, le 12 du mois de mai à vingt heures, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales applicables aux EPCI par renvoi de l'article L. 5211-2 du même code, s'est réuni en séance publique d'installation, le conseil communautaire à la Salle Polyvalente « Jean Ruby » - Infrastructure sports et loisirs - 5 route de Nanteuil à Mont-l'Évêque.

### 1. Rappel du cadre juridique

Le président rappelle qu'en application de l'article L. 1411-5 du code général des collectivités territoriales, les membres titulaires et suppléants de la commission d'appel d'offres sont élus par le conseil communautaire au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel.

En cas d'égalité de restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages.

En cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus.

Le président rappelle également que les conditions et modalités de dépôt des listes ont été fixées par délibération.

Il est procédé en premier lieu à l'élection des cinq membres titulaires, puis selon les mêmes modalités à celle des cinq membres suppléants.

Le président de la communauté ou son représentant est président de droit de la Commission d'Appel d'Offres.

Le président rappelle que ces opérations constituent des opérations électorales et que le présent procès-verbal sera transmis au représentant de l'État dans le département.

Le président rappelle enfin que le conseil communautaire a décidé, à l'unanimité de ses membres présents, de ne pas recourir au scrutin secret pour ces opérations, conformément à l'article L. 2121-21 du code général des collectivités territoriales.

## 2. Vérification du quorum

Nombre de membres composant le conseil communautaire : 44

Nombre de membres présents : 36

Nombre de pouvoirs : 7

Quorum requis : 22

Le quorum est atteint. Les opérations peuvent valablement se dérouler.

## 3. Dépôt des listes

La liste suivante a été régulièrement déposée auprès du président préalablement à la présente séance :

N° de liste	Candidats titulaires	Candidats suppléants
Liste n° 1	M. François DUMOULIN Mme Cécile HERBET M. Patrice LAINÉ Mme Pascale MATHIAULT M. Guillaume NOIRTIN	M. Dimitri ROLAND M. Xavier DERYCKE Mme Maya ESTARDIER M. Jacques DELAMARE M. Laurent BLOT

Le président constate que la liste a été régulièrement déposée et déclare la liste des candidatures close.

## 4. Élection des membres titulaires

Il est procédé au vote pour l'élection des cinq membres titulaires.

Le dépouillement est effectué par le président assisté du secrétaire de séance, en présence de l'ensemble des membres du conseil communautaire.

Résultats du scrutin :

Nombre de votants	43
Bulletins blancs (annexés au PV)	0
Bulletins nuls (annexés au PV)	0
Suffrages exprimés	43

Sont proclamés membres titulaires de la Commission d'Appel d'Offres au titre de la liste déposée :

- Monsieur François DUMOULIN
- Madame Cécile HERBET
- Monsieur Patrice LAINÉ
- Madame Pascale MATHIAULT
- Monsieur Guillaume NOIRTIN

### 5. Élection des membres suppléants

Il est procédé au vote pour l'élection des cinq membres suppléants.

Le dépouillement est effectué par le président assisté du secrétaire de séance, en présence de l'ensemble des membres du conseil communautaire.

Résultats du scrutin :

Nombre de votants	43
Bulletins blancs (annexés au PV)	0
Bulletins nuls (annexés au PV)	0
Suffrages exprimés	43

Sont proclamés membres suppléants de la Commission d'Appel d'Offres au titre de la liste déposée :

- Monsieur Dimitri ROLAND
- Monsieur Xavier DERYCKE
- Madame Maya ESTARDIER
- Monsieur Jacques DELAMARE
- Monsieur Laurent BLOT

### 6. Composition définitive de la commission de délégation de services publics :

À l'issue des opérations électorales, la Commission d'Appel d'Offres est ainsi composée :





Qualité	Nom et prénom
Président de droit	Monsieur Alain BATTAGLIA - Président
Membre titulaire	Monsieur François DUMOULIN
Membre titulaire	Madame Cécile HERBET
Membre titulaire	Monsieur Patrice LAINÉ
Membre titulaire	Madame Pascale MATHIAULT
Membre titulaire	Monsieur Guillaume NOIRTIN
Membre suppléant	Monsieur Dimitri ROLAND
Membre suppléant	Monsieur Xavier DERYCKE
Membre suppléant	Madame Maya ESTARDIER
Membre suppléant	Monsieur Jacques DELAMARE
Membre suppléant	Monsieur Laurent BLOT

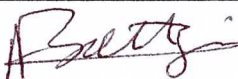
### **7. Observations et réclamations :**

Néant

### **8. Clôture du procès-verbal des opérations électorales :**

Le présent procès-verbal, fait en deux exemplaires est dressé et clos le 12 mai 2026 à 22h 37.

Il est signé par :

Qualité	Nom	Signature
Le Président	Alain BATTAGLIA	
La secrétaire de séance	Maxime ACCIAI	